

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

# L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

**ANNONCES :**

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.  
Réclames..... — 3 »  
Chroniques locales..... — 4 »  
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
3, Place de la Bourse, 3

**ADMINISTRATION & RÉDACTION :**

De 8 h. du matin à 8 h. du soir  
**3, PLACE DE LA BOURSE**  
De 8 h. du soir à minuit  
**70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70**

**ABONNEMENTS :**

3 mois 6 mois 1 an  
Lyon et départ<sup>s</sup> limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.  
Pour les autres départ<sup>s</sup>... 6 f. 12 f. 24 f.  
(Etranger : port en sus)  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 du mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

11,877

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélève à vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Le porteur du numéro 9, 173 de l'Avenir du 16 mars, était M. Raidelet, qui a versé sur les cent francs qu'il a reçus, vingt-cinq francs à la caisse des secours de l'Avenir des Travailliers ainsi qu'en font foi les reçus ci-dessous :

« Reçu du journal l'Avenir de Lyon, la somme de cent francs, sur laquelle somme je dispose de vingt-cinq francs, pour la société l'Avenir des Travailliers,  
Signé RAIDELET,  
rue Pierre-Corneille, 104, Lyon.

« Reçu de M. Raidelet, rue Pierre-Corneille, 103, par l'intermédiaire du journal l'Avenir, la somme de vingt-cinq francs.  
Pour la Société l'Avenir des Travailliers,  
rue Port-du-Temple, 20,  
Signé LEBLANC.

## La Loi des trois ans

Il y a plus de douze ans, le général Trochu, prenant part à la discussion qui devait aboutir au vote de la loi du 27 juillet, déclarait qu'à son avis, un soldat était apte à défendre son pays après un passage de deux ans sous les drapeaux. De toutes les sorties du célèbre capitulaire, ce fut la seule à peu près utile. Néanmoins, l'assemblée pensa que réduire le service de sept ans à deux ans, c'était une opération radicale au-dessus de ses forces. C'est ainsi que fut bâclée cette loi hybride, dite des cinq ans, qui viole doublement le principe de la légalité. D'abord, en créant deux catégories de soldats, ceux qui ne font que douze mois et ceux qui peuvent en faire soixante, et surtout en créant cette prime de quinze cents francs du volontariat, qui n'est que le remplacement déguisé qui substitue l'État aux marchands d'hommes.

A peine née, elle souleva de telles critiques, que les plus modérés s'émurent, la réduction du service se lut sur tous les programmes républicains. Et peut-être serait-elle un fait accompli si Gambetta, dans sa constante préoccupation à regarder vers l'Est n'eût arrêté la Chambre sur une exclamation patriotique.

Depuis, chaque conscript partit comptant bénéficier de huit mois de liberté, — car la durée du service actuel n'est guère que de trois ans et huit mois — mais combien sont arrivés à la caserne, avec cet espoir qui en sont repartis déjà, le congé ?

Les ministères ont succédé aux ministères, avec des alternatives diverses pour la loi projetée. Car les réformes ne passent pas, quand les ministres passent trop. Chacun de nos grands chefs a voulu attacher son nom au projet et, par conséquent, en a changé l'économie. On fait ainsi des questions de popularité de ce qui devrait n'être qu'une question nationale.

Mais enfin, elle est prête cette loi. On nous annonce qu'on la pose sur le chantier et que 1884 la verra promulguée. Henry

Murger, gémit dans son testament : « Je ne suis pas de ces mortels heureux qui vont jouer l'Africain. » Cependant on a fini par monter l'opéra classique. Souhaitons d'être de ces mortels heureux qui vont fonctionner la loi de trois ans.

Loi vraiment radicale. Elle s'inspire du deuxième mot de notre devise républicaine. Tous les Français sont égaux devant l'impôt du sang. Tous, même les séminaristes qui abritèrent, jusqu'alors, leur poitrine sous la robe noire de l'homme neutre. Tiendra le bréviaire qui voudra, mais avant on portera le flingot. Tant mieux ; pour avoir trop servi la France, on refuse de servir Rome.

Nous aurons donc, enfin, une armée vraiment nationale. C'est surtout au régiment que les castes s'effacent, autour de la même gamelle en temps de paix, sous le même bivouac en temps de guerre, coude contre coude, ceux des champs et ceux des villes, les fils de prolétaires et les fils de rentiers. Nous commençons à voir se dessiner dans l'avenir ce niveau, inscrit depuis si longtemps, dans le blason de la République.

Les routiniers ne sont pas satisfaits ; on porte atteinte aux cadres. Où prendrez-vous des sous-officiers ? Avez-vous le temps d'en faire en trois ans. Il est aisé de répondre, avec la loi en vigueur. Si un sous-officier ne peut pas se faire en trois ans, pourquoi se fait-il en un an ? Ne sortent-ils pas tous sous-officiers, sinon officiers. Les jeunes volontaires, après 365 jours de présence au corps ! L'argent versé leur donne-t-il la science infuse ? Et n'est-on capable de savoir commander, entre le 1<sup>er</sup> janvier et la Saint-Sylvestre, que parce que l'on a un père pouvant verser es-mains du pouvoir quinze cents francs.

Qui a passé par la caserne en peut causer facilement. La réduction du service ne compromet pas la défense. Ce n'est pas une loi politique faite en vue d'intérêts électoraux ; c'est une loi nécessaire.

La loi de 1832 qu'on cite à tout propos, cette loi des sept ans, n'a pas fait le gloire des règnes passés. Ce n'est parce qu'ils avaient battu la couverture durant sept ans, que ces soldats ont emporté d'assaut Sébastopol. La longue durée du service, par exemple, a préparé ces armées de soldats-mercenaires, vendus jusqu'à trois fois, et rappelant un peu les recrues rassemblée avant la Révolution au compte des seigneurs guerroyant. Machines à tuer à la solde des faiseurs de coup d'État.

Trois ans suffisent à faire un soldat, sept ans font un désespéré. Demandez aux hommes de quarante ans, quelle angoisse leur étroit le cœur, quand ils franchirent pour la première fois, le seuil de la caserne où devait s'engouffrer sept ans de leur existence.

Le thème imposé rend odieux les chefs d'œuvre aux écoliers. La patrie, elle aussi, devient odieuse à celui que l'on oblige à la servir trop longtemps. La lassitude, le dégoût tuent l'esprit militaire. Ce n'est pas la longueur de temps passé sous les drapeaux qui donnent la foi aux hésitants et la vaillance aux craintifs.

Puis un autre argument plaide en faveur de la loi projetée. La réduction du service militaire réduira les charges du budget de quelques centaines de millions.

On se demande où trouver de l'argent pour la colonisation algérienne, pour les caisses de retraites, pour tant d'œuvres utiles, mais tout simplement dans la confection de cette bonne loi, la loi de trois ans.

Octave LEBESGUE

## Révolution militaire en Espagne

La situation est tendue de l'autre côté des monts. Le gouvernement affolé, sentant sa fin prochaine, veut frapper un coup décisif. On arrête tous ceux que l'on soupçonne de libéralisme. Presque toujours des soldats.

L'Espagne est le pays des pronunciamientos. C'est le sabre qui tranche les différends. Les Prim font les Républiques et les défont. Un général est sous les verroux. Le jeune Alphonse croyait voir en lui le soldat heureux en qui s'incarne la Révolution.

Mais la terreur ne fait que développer les germes de résistance. L'indignation publique souflette M. Canovas et son ministère. On fait saisir El Progreso, on brise les machines d'imprimerie, on emprisonne les ouvriers. Et l'on ne fait que précipiter la chute.

Il doit commencer à se demander, le jeune roitelet, de quel secours lui sera l'accolade bismarckienne. Qu'il monte donc à cheval, puisqu'il est colonel de uhlans, casque prussien en tête. Et, comme nos royalistes français, qu'il appelle l'étranger à son secours. Il ne le fera point — quoique Bourbon — car il sait que Berlin est trop loin.

En attendant, la cause de la Révolution enflamme l'Espagne, et plus les persécutions seront nombreuses et plus son heure sera tôt venue.

## LE VOTE PAR PROCURATION

Où l'on va en lisant le dernier compte rendu des chambres. Dans un scrutin il a été trouvé 17 bulletins portant le même nom : celui de M. Peytral, député du midi.

Jamais le vote par procuration n'avait atteint ce haut degré de comique. Mais si le ridicule tue, espérons qu'il est bien tué.

Les électeurs ignorent que le député qu'ils envoient à la Chambre, ou lui donnant la charge de les représenter, peut aller impunément pêcher du goujon à Suresnes, de manger des petits pois à Clamart, ou même, comme le sénateur que l'on sait, s'enfermer dans un mystérieux boudoir — et voter.

Voilà comment la chose se pratique. Un représentant est chargé par trente ou quarante collègues de voter pour eux en cas d'absence. Il réunit donc tous les bulletins à leur nom : les bleus et les blancs, faisant des petits paquets pour ou contre les articles mis aux voix. Ce député — puissance souveraine — en vaut trente à lui seul. Le lendemain, l'électeur voit briller à l'Officiel le nom de son élu — et se dit : « au moins, si mon député est muet comme une carpe, il vote bien. » Naïf ! il ne vote pas du tout. Il va à la chasse — même quand la chasse est fermée. C'est le délégué qui a voté pour lui. Dans le cas de M. Peytral, il est arrivé ceci : les tas de bulletins avaient été faits, malheureusement, le délégué endormi par l'éloquence de M. Freppel ou de M. Haentjens, a flanqué dans la boîte du scrutin le paquet des bulletins de M. Peytral au lieu d'y mettre celui des 17 députés.

On parlait dernièrement de machine à voter — importation américaine — mais la machine à voter est toute trouvée, c'est le député.

Est-ce que l'on ne va pas mettre un peu ordre à cela ? Est-ce que l'on va se moquer ainsi longtemps des électeurs.

On ne se rend pas déjà aux salles de vote avec tant d'enthousiasme qu'il faille encore le refroidir par de semblables plaisanteries !

## NOS INFORMATIONS

M. Lissagaray, rédacteur en chef de la Bataille, et promoteur du meeting de l'Élysée-Montmartre, poursuit en paiement de dommages-intérêts, le propriétaire de cet établissement, pour le lui avoir refusé après avoir reçu un pot de vin de M. Cornescaisse.

Le prince Napoléon a quitté Paris, se rendant à Praagnis, où il séjournera une semaine environ.

Il est très sérieusement malade, c'est en vain que ses amis cachent cette nouvelle à ceux de son parti.

L'Intransigeant maintient le fait du mariage religieux de M. Jules Ferry dans la chapelle de la Nonciature.

On prétendait que le marquis de Tsong aurait réclamé la médiation de lord Granville, entre la France et la Chine.

Le Central-News dément cette nouvelle.

M. Laissant, député de Nantes, directeur politique de la République radicale sera à Lyon dans quelques jours.

Le citoyen Laissant doit faire dans notre ville une conférence sur la révision de la constitution.

La démocratie lyonnaise aura une bonne occasion d'applaudir le vaillant défenseur des revendications populaires.

M. Ferry voudrait obtenir l'appui de l'Espagne pour la politique coloniale.

## LE MONUMENT DES FÉDÉRÉS

M. Joffrin a adressé au Conseil municipal une question contre le refus du préfet de la Seine de laisser élever un monument à la mémoire des fédérés, sur le terrain réservé. Le préfet a répondu que l'article 10 de la loi de prairial prohibe les sépultures collectives.

M. Pichon, rédacteur à la Justice et membre du Conseil, a contesté cette interdiction et déposé cette proposition : L'administration est invitée à donner aux auteurs de la demande d'ériger un monument aux fédérés l'autorisation d'élever ce monument sur l'emplacement réservé par une résolution du Conseil municipal en date du 24 décembre dernier.

La proposition Pichon a été adoptée par trente-quatre voix contre cinq.

## UN AVEU

L'idée de l'égalité devant l'impôt du sang fait le Temps s'écrier : « passer le même niveau sur un étudiant de la Sorbonne et sur un père de la Bretagne, les condamner à la même médiocrité, mais c'est attenter à l'âme même de la France. »

La feuille doctrinaire se rebiffe ! quoi ! les fils de bourgeois serviraient leur pays comme les fils de manants : il n'y a plus de gueux, il n'y a plus de riches — il n'y a plus que des citoyens égaux devant la loi !

Le père de la Bretagne et l'étudiant en Sorbonne sont des hommes d'essences diverses, paraît-il. C'est ce que disaient jadis, les gentilshommes en se comparant aux vilains qui doivent à l'égalité demandée par eux en 89, d'être aujourd'hui les graves bourgeois pontifiant, au Temps du joyeux monsieur Hébrard.

Plus loin, le même journal ajoute :

« On nous dit que l'armée n'est pas seulement l'école où l'on apprend à combattre les ennemis les armes à la main, que c'est aussi une école morale de laquelle on sort mieux trempé pour les luttes de l'existence sur tous les théâtres de la vie sociale. Nous le nions absolument. L'armée a pour dogme nécessaire l'obéissance passive, l'effacement absolu de la volonté individuelle. Ce que l'influence d'un tel principe produit infailliblement, il n'est pas difficile de le voir, c'est l'affaiblissement du caractère. Or, ce qui nous manque le plus aujourd'hui, ce sont justement les caractères. Qu'on ne les abolisse pas encore... »

Est-ce que le Temps demanderait, lui aussi, la suppression des armées permanentes ? Pour être logique, il le devrait.

Pourquoi défendre une armée dont le dogme amène infailliblement l'affaiblissement du caractère.

Les socialistes ont mis cet article dans leur programme, pourquoi le *Temps* le leur reproche-t-il en termes aigus si souvent ? Le général Eudes, président de la Ligue pour l'abolition des armées est logique. Révolutionnaire, il repousse les armées prélectorales et veut les remplacer par des milices nationales. Le *Temps* serait-il révolutionnaire aussi ? ou n'aurait-il ce mépris pour l'armée nouvelle que parce que les fils de millionnaires ne pourront plus acheter quinze cent francs le droit de ne pas servir leur pays ?

## A LA CHAMBRE

La séance est présidée par M. Henri Brisson.

MM. Viette, Beauquier, Bernard, Ordinaire et Ferry, déposent un amendement qu'un sur-sis d'appel soit accordé à dix pour cent des jeunes gens astreints au service militaire.

M. Léon Roquet propose, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, qu'une taxe militaire frappe les dispensés du service.

Nous verrons lors de la discussion des lois sur le recrutement qui est proche, le sort réservé à ces propositions. La dernière semble n'avoir aucune chance de succès.

La discussion de la loi sur l'enseignement primaire continue.

M. Larois, un clercal, s'étonne qu'une subvention ait été imposée à une commune de Savoie pour la création d'une école.

Cet étonnement n'empêche pas l'article en discussion d'être voté.

### INCIDENT

M. Haentjens vient déposer une proposition. M. Brisson fait remarquer au bonapartiste manœuvre qu'il est impossible d'interrompre l'ordre du jour. M. Haentjens persiste à demandé l'urgence.

La droite fait du tapage.

Le dépôt de la proposition est ajourné.

On reprend la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

M. Desmons demande qu'il soit introduit dans le conseil départemental, avec voix délibérative les inspecteurs primaires et deux délégués nommés par les instituteurs et les institutrices titulaires.

M. Steeg, au nom de la commission, objecte qu'il ne faut pas trop étendre l'effectif du conseil.

Il accepte l'entrée des inspecteurs primaires. L'amendement est adopté.

M. Maze voudrait que deux membres élus par l'enseignement privé fussent adjoints au conseil départemental pour les affaires contentieuses et disciplinaires.

M. Paul Bert se range à cet avis, mais il se peut que ces adjoints soient nommés par le ministre.

La proposition Paul Bert est adoptée.

M. Freppel demande à son tour l'adjonction de deux membres appartenant à l'enseignement libre nommés par les intéressés. La Chambre, par 264 voix contre 204 repousse l'amendement du prélat.

Sur la proposition de M. Desmons, les délégués instituteurs et institutrices et inspecteurs de l'enseignement primaire pourront recevoir une indemnité de déplacement. Les autres fonctions au conseil départemental seront gratuites.

Malgré l'opposition de M. Freppel, l'article 48 portant que par autorisation spéciale une délégation du conseil départemental pourra trancher les différends entre tous les établisse-

ments d'instruction, est adopté par 411 voix contre 89.

M. Bourgeois veut que le conseiller général et le conseiller d'arrondissement soient membres du conseil cantonal.

Le président rappelle que l'interpellation sur Madagascar, viendra samedi devant la Chambre.

## Le Tonkin

### Prévision

Le général Millot paraît vouloir profiter de la dispersion des forces ennemies de la démocratisation qui a dû frapper les Chinois spécialement.

Aussi, sans se préoccuper de Hung-Hoa sur la rive gauche du fleuve Rouge, où l'on suppose que les débris Pavillons-Noirs se sont réfugiés, il poursuit les Chinois sur la route de Thai-Nguyen.

Il veut manifestement les empêcher de prendre haleine et de se fortifier dans cette dernière ville.

D'un autre côté, les forces du corps expéditionnaire paraissent suffisantes pour qu'une des colonnes soit détachée sur Lang-Son, dernier boulevard de la résistance possible du côté Est.

On reviendrait ensuite sur Hung-Hoa, si toutefois les Pavillons-Noirs osaient y attendre; puis, avec l'aide des canonnières, on balayerait les abords du fleuve Rouge jusqu'à Lao-Kai, qui pourrait être neutralisé au besoin afin de donner satisfaction à la Chine, et permettre en même temps aux autres nations intéressées au commerce du sud-est de la Chine, d'essayer un rapprochement entre la Chine et la France.

La pacification du Tonkin peut être ainsi assurée en moins de deux mois. Mais, pour cela, il n'y a pas un instant à perdre.

L'impératrice régente a convoqué le conseil des ministres à Pékin, sitôt qu'elle a appris la perte de Bac-Ninh.

Plusieurs personnages notamment le prince Kong se sont prononcés pour une entente amicale avec la France.

Le ministre de la marine dépose un projet de loi demandant que la croix de la Légion d'honneur soit accordée à ceux des soldats qui se sont le plus distingués à Bac-Ninh.

*Bor Wind, 17 mars, 9 heures m.* — Colonne Brière de l'Isle arrivée aujourd'hui ou demain à Thai Nguyen : l'ennemi a disparu devant elle.

La colonne Negrier a atteint les troupes régulières chinoises, près de Phu-Loung-Giang, elle a passé la rivière et occupé le fort de Phu-Long en perdant 2 hommes tués et quelques blessés; elle s'est immédiatement remise à la poursuite de l'ennemi.

### LES TUÉS ET BLESSÉS DE BAC-NINH

Voici une première liste des soldats tués ou blessés dans les opérations de Bac-Ninh :

Tués. — Ravelot, caporal au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; Godfrin, caporal à la légion étrangère; Sturn, Krauner et Bugand, soldats à la légion étrangère.

Blessés dangereusement. — Renotau, sergent au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; Rohan, soldat à la légion étrangère.

Blessés légèrement. — Ruffier, caporal au 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; Duvillard, caporal au 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; Masson, caporal au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne; Tible, Rappert, Laontaine, Fauches, Grad, Bertrand, Bottmer, Mizikowski, Astier, Fayer, Spierne, Richard, Jinkel, soldat à la légion étrangère.

bien. D'abord, quand vos deux hommes vont rapporter mon manteau et ma lanterne, qu'ils sont assez fins pour capturer, vous leur donnerez l'ordre de se tenir à distance; de cette manière nous causerons sans être interrompus; autrement, d'un coup de carabine, qui vous étend roide mort, je donne l'alarme et je pousse au large. Qu'en dites-vous ? Rien. Soit; cette réponse en vaut une autre. Je continue. Vous avez donné à mon capitaine quarante onces ? dit le miquelet avec impudence et au hasard, quitte à grossir la somme.

— Vingt, dit l'étranger sans réflexion.

— J'aurais mieux aimé que ce fut quarante, reprit Pepe; or, on ne donne pas pareille somme pour le plaisir de faire une promenade sentimentale à l'Ensenada. Mon intervention doit vous gêner et je veux me faire payer ma neutralité.

— Combien ? dit l'inconnu, pressé d'en finir.

— Une bagatelle. Vous avez donné quarante onces au capitaine...

— Vingt, te dis-je.

— J'aurais mieux aimé que ce fut quarante, répéta Pipe; mais va pour vingt. Voyons, je ne veux pas être indiscret, je ne suis qu'un soldat, lui dit capitaine; je ne serai donc que raisonnable en exigeant le double de ce qu'il a reçu.

## UN BRUTAL SAXON

Un pamphlet vient de paraître à Londres, sous le titre *John Bull's neighbors in her night light*, ce qui veut dire en français : *La voisine de John Bull une nuit de clair jour*.

C'est un amas de perfidie à notre adresse. L'auteur qui signe : *un brutal Saxon* quand il devrait signer plutôt une brute de Teuton compose son livre avec des critiques empruntées à des journaux français, très habilement découpés. Il bave en passant sur la Révolution, naturellement. Il fait un sombre tableau des horreurs qu'elle nous fait endurer. Il n'épargne ni Carrier, ni Danton, ni Marat, ni Robespierre. Il prétend que nos soldats sont de lâches et « des tigres altérés de sang ». Si le brutal Saxon eut lu le compte rendu des Chambres de son pays, il saurait que les députés accusent la reine de faire tuer inutilement au Soudan, et que la guerre qu'elle fait est une guerre sauvage.

Il termine cette prophétie en parlant de la France :

« C'est une nation qui décline et qui continuera de décliner jusqu'à ce qu'elle ait un gouvernement stable et honnête, qui ait plus à cœur la prospérité du pays que le bien-être de ses gouvernants et leur enrichissement aux dépens des poches du contribuable.

Cette petite brochardure ne mériterait que le plus complet mépris, mais nos voisins le ont trop de bruit autour pour la laisser passer inaperçue.

## Blocus du Val d'Andorre

Il y a eu dernièrement des élections en Andorre; le parti catholique, qui est le parti anti-français, faussa le scrutin; alors, les partisans de la France protestèrent, mais l'évêque de la Seo-Urgel les fit arrêter, juger en dehors des conditions légales et condamner aux travaux forcés.

Le gouvernement français intervint, fit demander et obtint la mise en liberté des Andorrans injustement arrêtés.

Puis, il réclama le désarmement des partisans de l'évêque de la Seo d'Urgel qui, conduits par des curés, parcourait la République d'Andorre, menaçant ceux qui ne sont pas de leur opinion, les arrêtant, disposant enfin du pays.

A ce sujet, une Déclaration fut adressée au nom du gouvernement français, par le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Or, hier soir, télégramme adressé d'Andorre indiquant que l'évêque s'était refusé au désarmement de sa bande cléricale.

Ce refus, s'il est maintenu, entraînera le blocus par la France du territoire andorran.

### LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a entendu la chambre syndicale des halles et marchés.

Naturellement, les plaintes de ce côté sont moins vives : l'alimentation parisienne n'a pas sensiblement diminué.

Cependant les délégués ont exposé quelques observations critiques concernant les octrois.

## LES ANGLAIS AU SOUDAN

Le *Daily News*, dans sa seconde édition, publie la dépêche suivante : SOUAKIM, 14 mars, 8 heures 20 soir. — Bien que par instant il y ait eu quelques coups de feu tirés, la nuit dernière, dans le voisinage du camp de bataille, aucun d'eux n'a porté; il y avait cependant bon nombre de rebelles dans les environs, on pouvait entendre distinctement leurs voix et l'on pense qu'ils étaient occupés à ramasser leurs morts.

Le seul événement intéressant de la nuit a été la destruction par le feu, du camp d'

man-Digma. C'est le génie qui a été chargé de la besogne. Les flammes atteignaient à une grande hauteur, et la fumée obscurcissait l'espace entre le camp et les montagnes; les huttes et les magasins, tout était en feu. Ces derniers renfermaient environ 600,000 cartouches et des munitions pour les canons Krupp et pour les mitrailleuses.

Au Parlement britannique une grave discussion a eu lieu à propos des événements du Soudan.

M. A. Bartlett, attaque le gouvernement au sujet de sa politique en Egypte et il constate que la seule solution satisfaisante de la question égyptienne, serait de nommer le général Gordo ou tout autre anglais capable, gouverneur de l'Egypte et du Soudan, avec pleins pouvoirs.

M. Labouchère a proposé une résolution tendant à demander au gouvernement des explications complètes, la nécessité de sacrifier la vie de tant d'hommes dans les opérations militaires du Soudan n'étant pas suffisamment démontrée.

M. H. Richard a protesté avec indignation contre les boucheries atroces commises au Soudan; notre présence dans cette contrée est un crime et une calamité, ajoute-t-il.

Lord E. Fitzmaurice et sir Charles Dilke, ont défendu la politique du gouvernement; sir Charles Dilke a déclaré que les troupes du général Graham resteront au Soudan aussi longtemps qu'Osman Digma conservera une attitude menaçante.

La proposition de M. Labouchère, mise aux voix, a été rejetée par 111 voix contre 94, soit 17 voix de majorité en faveur du gouvernement.

Osman-Digma, revenu à Tamanieh, déclare qu'il ne fera pas sa soumission.

## Echos et Nouvelles

— Plusieurs médecins de Paris s'occupent d'organiser pour le mois de juillet prochain une exposition de labiés. Cette exposition sera placée sous la direction de Victor Hugo. Des diplômes et des médailles d'honneur seront attribués aux mamans des bébés les mieux conditionnés.

— Samedi prochain aura lieu, à l'Académie des Beaux-Arts, l'élection d'un correspondant pour le section de sculpture, en remplacement de M. Chenavard, de Lyon.

— M. Benoist, le député égaré, a été vu à la gare d'Angers. Reviendrait-il au domicile conjugal.

— On annonce le suicide à Rotterdam du docteur Shapira.

Il y a quelque temps, il offrit en vente, en Angleterre, le manuscrit d'une partie du Nouveau-Testament dont il demandait un million de livres sterling.

Le manuscrit avait été reconnu faux, on s'en souvient, par M. Renan.

## LES GRÈVES

Valenciennes, 17 mars.

Basly et Faviat organisent de nombreuses réunions dans les centres miniers de la région, à Helesmes, Ornaing, Erre, Fenain, Escaudin, Roelx, Bruai, Hergnies, Vieux-Condé, Macon, Montperuël, etc. A Montperuël, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Les boulangers qui assistaient à la réunion d'Erre et d'Escaudin ont déclaré être prêts à faire trois mois de crédit aux grévistes.

## EN ALSACE-LORRAINE

On signale de Metz qu'un grand nombre de jeunes gens, tous domiciliés en dernier lieu dans cette ville ou dans l'arrondissement, ac-

ne pas voir la contrebande, mais la faire... jamais !

— Eh bien ! rassure la timidité de ta conscience à cet égard, reprit l'inconnu avec un sourire amer; garde ce canot jusqu'à notre retour; je rejoins mes hommes. Seulement, quoi qu'il arrive, quoi que tu voies, quelque temps que nous restions, revenir, sois, comme tu le dis, muet, sourd, aveugle et patient »

En disant ces mots, l'étranger sauta hors du canot sur la grève et disparut à l'angle du chemin creux.

Resté seul, Pepe considéra, au clair de la lune, le brillant enlèvement dans la baguette qu'il avait extorquée à l'inconnu.

« Si ce joyaux n'est pas faux, pensa-t-il, le gouvernement peut ne me payer jamais, je n'y tiens plus; mais, en attendant, je vais commencer dès demain à crier comme un diable à cause de mon arriéré de soldat. Cela fera bon effet.

II

L'ALCADE ET SON CLERC

Nul ne sut combien de temps Pepe était resté à son poste en attendant le retour de l'étranger. Seulement, quand le chant du coq se fit entendre, que l'aube du jour commença à blanchir à l'horizon, la petite baie de l'Ensenada était complètement déserte.

Feuilleton de L'AVENIR (3)

LE

## Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

La bouche de l'inconnu était arquée et dédaigneuse. Les plis de ses joues, fortement marqués malgré sa jeunesse, lui donnaient au plus léger mouvement une expression de roide dédain, d'arrogance ou de mépris.

Dans ses yeux, dans son visage, on pouvait deviner l'ambition et la vengeance devaient être les besoins dominants de cet homme.

Des cheveux noirs et bouclés tempéraient seuls un peu la sévérité de sa physionomie. Quant au costume qu'il portait, c'était celui d'un officier de la marine espagnole.

Un regard, qui eût effrayé tout autre que le miquelet, décela l'impatience qu'il éprouvait de se voir examiné par le garde-côte.

« Trêve de plaisanteries, drôle ! que veux-tu ? Parle, fit l'étranger.

— Causons d'affaires, dit Pepe; je veux

tuellement sans domicile ou résidence connus, soit accusés d'avoir, soit comme réservistes, soit comme hommes de la Landwehr, émigré sans autorisation ou comme réservistes de première classe, émigré sans en avoir au préalable informé l'autorité militaire, — infraction au paragraphe 360, n° 3 du Code pénal.

Ils sont en conséquence invités à se présenter le vendredi 20 mai 1884, à neuf heures du matin, à l'audience principale du Tribunal impérial à Metz.

M. de Bismarck doit commencer à s'apercevoir qu'il lui est plus aisé de conquérir les villes que les cœurs.

**ÉTRANGER**

**BERLIN**

Il ne serait pas impossible qu'Alexandre III vint assister à la fête qui sera donnée, le 23 courant, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, par M. de Schleinitz, ministre de la maison impériale.

**LONDRES**

Un corps spécial de mouchards vient d'être institué à Londres sous la conduite du policier Jonkmon de Dublin, il sera chargé de rechercher les auteurs des explosions de la gare Victoria.

**ESPAGNE**

Le gouverneur militaire de Madrid a fait arrêter hier soir le général Velarde et quelques sous-officiers, membres de l'Association militaire républicaine, accusés d'avoir pris part à une conspiration militaire.

El Progreso a été saisi deux fois dans la journée d'hier; il est accusé d'avoir, dans ses articles, attaqué la personne royale.

Le juge d'instruction a ordonné la destruction des clichés du journal et a empêché le tirage de l'édition destinée à la province.

Les journaux assurent que l'on vient de découvrir à Madrid une conspiration militaire. Un autre général a été encore arrêté. On parle aussi de l'arrestation d'un officier de cavalerie.

On croit que la conspiration qui a été découverte ici la nuit dernière avait un caractère essentiellement républicain. Le groupe des conspirateurs a été surpris et arrêté dans un appartement non loué, situé à l'extrémité de la ville. Quelques civils ont été aussi arrêtés.

**AUTRICHE**

On télégraphie de Vienne, 17 mars. L'assassin des servantes, Hugo Schenk, et ses deux complices, Schlossarck et Karl Schenk ont été tous trois condamnés à la peine de mort. C'est Hugo Schenk qui, d'après l'arrêt, sera exécuté le dernier.

**ATHÈNES**

Une manifestation peu nombreuse a eu lieu hier soir contre le ministère. A leur arrivée devant la Chambre, les hommes qui la composaient ont été dispersés par la police, sans opposer aucune résistance. Cet incident a fait l'objet de plusieurs interpellations à la Chambre. La séance a été orageuse.

**A Madagascar**

L'interpellation sur Madagascar venant à la Chambre, samedi, on sera curieux de lire le document suivant :

Peu après le passage du Vaudreuil à Moundava (dans l'île de Madagascar), un ordre est arrivé de Tananarive intimant d'expulser tous les Français de la côte ouest: Il est conçu en ces termes :

Moi, Ranavolo III, reine de Madagascar, à vous autres, mes enfants, Andrevil et Maresarangas, je vous ordonne de cesser tout commerce avec les Français, mes ennemis, et de les expulser de mon territoire par le fer et le feu.

S'il y a résistance de leur part, vous réunirez les troupes de mes forts, pour les combattre. Leurs têtes seront coupées et plantées sur les remparts, pour servir d'exemple aux peuples qui méconnaissent mon autorité souveraine.

Je vous défends de vendre des cuirs qui servent de chaussures à l'armée française pour entrer dans nos Rouvas.

Brisez et incendiez toutes leurs embarcations pour rompre les communications à l'extérieur.

Cette lettre, portée par un missionnaire norvégien, a été communiquée officiellement à plusieurs rois de la côte ouest de Madagascar. Quelques-uns d'entre eux n'ont même pas répondu, mais la plupart ont décliné l'invitation de Ranavolo en ces termes :

Nous considérons les Français comme nos amis, c'est avec eux que nous faisons commerce. Vous autres, Amboa-Lambo, vous êtes satisfaits de percevoir seulement les droits de douane sur les pauvres naturels, votre règne est fini. Nous laissons les Français venir nous protéger.

**CHRONIQUE RÉGIONALE**

**DROME**

Par un arrêté du ministre de l'agriculture, M. de la Rochas-Aiglon, inspecteur-adjoint des forêts à Valence, est nommé inspecteur à Digne.

**HAUTES-ALPES**

Gap. — M. Chiron du Brossay, sous-inspecteur de l'enregistrement dans Maine-et-Loire, est nommé inspecteur de 2<sup>e</sup> classe à Gap.

— M. Latreille, surnuméraire de l'enregistrement dans le département de l'Orne, est nommé receveur à Guillestre.

**BOUCHES-DU-RHON**

Marseille, 16 mars. — M. Massicault, préfet du Rhône, a stationné quelques heures ici; il est parti ensuite pour Nice.

**AIN**

Belley. — La cour d'appel de Lyon a rendu son arrêt dans l'affaire Rivière prévenu de diffamation, à l'occasion de la lutte électorale entre MM. Portalis et Giguot.

La cour a réformé le jugement et condamné Rivière à 10 fr. d'amende et à 25 fr. de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs.

**LOIRE**

Saint-Etienne. — Les manufactures de l'Etat ont essayé il y a quelques jours, en présence d'un comité de l'armée, un fusil de guerre qui semble appelé à un sérieux avenir.

L'inventeur de cette arme perfectionnée est un jeune officier d'état-major, nommé Picart.

La charge de ce fusil s'opère en un seul temps; et, malgré cela, on peut encore, en un tour de main, adapter un magasin répétiteur contenant six cartouches.

M. Basset, huissier à Saint-Etienne, rue de Foy, a été arrêté hier, sur un mandat d'amener de M. le juge d'instruction.

Cet officier ministériel est accusé de plusieurs détournements.

**HAUTE-SAVOIE**

Chamonix. — La route de Chamonix à la frontière de Valais va être améliorée; une centaine de mille francs seraient consacrés à rendre la communication plus facile entre notre vallée et Martigny, par la Tête-Noire et le défilé du Trient.

Il en résultera un plus grand mouvement de touristes, et partant un accroissement de prospérité pour notre commerce.

**VALENCIENNES**

On lit dans le Progrès du Nord : Une manifestation patriotique a été organisée à Valenciennes, en l'honneur de la prise de Baë-Nink. Dans la soirée, l'Hôtel-de-Ville a

été illuminé, et la musique municipale a donné un concert sur la place d'Armes. La Marseillaise a été sifflée par la foule. Le maire avait donné aux cafetiers l'autorisation de laisser leurs établissements ouverts jusqu'à minuit. De plus, M. le général commandant la place avait accordé aux soldats de la garnison la permission de minuit.

A notre arrivée à Denain, ce matin, nous avons été surpris de trouver la ville entière pavée. Tous les drapeaux flottaient aux fenêtres sous les rayons radieux d'un soleil printanier, donnant à la ville un aspect de fête à laquelle les misères profondes de nos pauvres mineurs faisaient seules une ombre lugubre.

**Dernière Heure**

**BRUIT DE PAIX**

Le correspondant de la Nouvelle Presse libre de Vienne, a eu un entretien avec M. Jules Ferry, qui lui a annoncé que les affaires du Tonkin sont terminées par la prise de Bac-Nich.

La majorité du Cabinet est de cet avis.

**MESURES CONTRE LES PRINCES**

Des mesures de précautions seront prises par le Gouvernement contre les prétendants

**L'AMBASSADEUR DE RUSSIE**

L'ambassadeur de Russie à Berlin, le prince Orloff est parti hier.

**SUITE DU MEETING INTERDIT**

La France, l'Intransigeant, la Bataille, protestent violemment contre l'interdiction du meeting de l'Elysée, et ridiculisent particulièrement l'officier divisionnaire Honorat

Sur les dix-sept arrêtés, tous ont été relaxés, sauf deux inculpés d'outrages aux agents.

**LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE**

Le bruit court que plusieurs arrestations auraient été opérées en province à la suite de la découverte de la conspiration. Toutefois, le ministre n'a nullement l'intention de suspendre les garanties constitutionnelles.

Suivant des avis privés, les conspirateurs voulaient s'emparer du Palais Royal au moment de la réunion des ministres.

**ALLIANCE AVEC LE VATICAN**

La « France » prétend que M. Ferry a demandé au Vatican d'insérer auprès de l'Espagne, afin que cette puissance conclue un traité d'alliance avec la France.

**Mystérieuse affaire**

Quelques personnes se promenant dans un bois à Sébastien, près Evreux, entendirent de faibles gémissements qui semblaient sortir d'un amas de fagots. Ils s'empressèrent de fouiller sous les branches et découvrirent une femme respirant encore, mais qui n'a pu dire ni son nom, ni son domicile.

**Un Original**

Le docteur Cassetti est mort; mais avant de mourir il a pris soin d'écrire lui-même les lettres de faire part de son décès, voire même son oraison funèbre. Originalité ou ambition! Mourir est un fait bien commun (malheureusement) et l'on n'y prend pas garde bien souvent, mais le docteur Cassetti a pris soin de sortir du vulgaire, de faire un peu de bruit autour de son cercueil. L'idée est originale. On en a parlé, les journaux ont reproduit la lettre, et tout le monde connaît aujourd'hui le docteur

inconnu d'hier. On a rappelé les derniers mots d'hommes célèbres, Cassetti a été rapproché de Pabelais, Montaigne, Auguste, Néron et Marc-Aurèle. Si le but du docteur était de faire parler de lui, il doit se réjouir dans sa tombe.

**Salle de l'Elysée**  
Rue Basse-du-Port au-Bols

Lundi, 24 Mars 1884, à 8 heures du soir  
**GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE**  
par le Citoyen

**LAISANT**

député de Nantes, qui traitera de la  
**Révision de la Constitution**  
Sous la présidence du Citoyen FICHET  
Conseiller municipal

Avec le concours des Membres des différents  
corps élus de Lyon

Prix d'entrée : 50 centimes  
ON TROUVERA DES BILLETS A LA PORTE  
Ouverture à 7 h. 1/2

**ÉCHOS DES THÉÂTRES**

**Grand-Théâtre**

C'est aujourd'hui mardi que M. Vergnet, de l'Opéra, donnera sa première représentation dans les Huguenots.

Nous apprenons que M. Vergnet doit créer le Bal masqué, de Verdi, dont la première représentation doit avoir lieu samedi prochain.

Malgré le concours de M. Vergnet, le prix des places n'est pas augmenté. Il sera seulement perçu un franc pour la location des places de loges, de fauteuils d'orchestre et de balcon, et de première galerie.

**Célestins**

Les Danicheff, avec le concours de Marie Laurent, n'auront plus que quelques représentations.

On demande des jeunes filles pour chanter les chœurs dans l'opérette, s'adresser au Grand-Théâtre, de une à deux heures.

**A TRAVERS LYON**

Nous rappelons à nos lecteurs que les colonnes de l'Avenir sont ouvertes pour toutes les communications ouvrières ou autres qu'ils désireraient faire insérer.

Le premier lecteur, participant à nos bénéfices, M. Raidelet, est un ouvrier blessé, à qui cette somme apportera quelque soulagement, c'est d'un heureux augure, nous l'acceptons avec joie.

**Société de Géographie de Lyon.**

Mardi prochain 18 mars, à 8 heures du soir, salle de la Société de géographie, rue de l'Hôtel-pital, 6, continuation de l'étude physique et commerciale de l'Algérie avec le département d'Oran P. ojections.

**Trop de vin, trop d'eau**

Debau, Ernest, 30 ans, écrivain public, rue Moncey, 3, avait un peu fêté le divin Bacchus; trouvant sans doute qu'il avait eu tort de ne

Alors la vie sembla renaître dans le village. Des ombres encore indistinctes se dessinèrent sur les sentiers escarpés qui descendent vers le môle. Les bateaux, seloués par la lame, furent détachés de leurs amarres, et les premiers rayons du jour éclairèrent le départ des pêcheurs. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, et la flottille avait disparu dans la brume du matin, et sur le seuil des portes, des femmes et des enfants se montraient et disparaissaient tour à tour. Parmi les chétives habitations du village, la seule qui n'avait pas encore entr'ouvert ses volets à la lumière matinale était celle de l'alcade d'Elanchovi, dont nous avons déjà parlé.

Il était grand jour, quand un jeune homme coiffé d'un chapeau à haute forme, usé, crasseux et luisant à certains endroits comme de cuir verni, se dirigea vers cette maison. Un pantalon si court qu'on aurait pu l'appeler culotte, si étroit qu'il avait l'air d'un fourreau de parapluie, si rapé qu'il n'aurait pas été trop chaud pour un jour de canicule, abritait mal ses jambes de la froidure assez piquante d'une matinée de novembre. Ce jeune homme vint frapper à la porte de l'alcade. Sa figure était guère visible? il portait jusqu'aux yeux un petit manteau de drap grossiers à longs poils, qu'on appelle esclavina. A la manière particulière dont il en usait avec le haut de sa

personne dans le partage intégral que l'exigence de ce manteau le forçait à faire, en laissant à découvert les jambes au profit du buste, il paraissait être parfaitement content de son pantalon. Mais les apparences sont bien trompeuses. En effet, le rêve de ce garçon dont les yeux faux, l'aspect misérable est un certain parfum de vieux papiers décelaient un scribano (procureur), était de posséder un pantalon tout différent du sien, c'est-à-dire un vêtement long, large et moelleux; un pantalon, en un mot, réunissant ces trois qualités, devait être à ses yeux une enveloppe impénétrable aux maux de la vie, un asile inviolable contre le malheur. Ce jeune homme était le bras droit de l'alcade; il s'appelait Gregorio Cagatinta.

Au coup modeste frappé à la porte avec l'écritoire de corne qu'il portait en sautoir, une vieille femme vint ouvrir.

« Ah! c'est vous, don Gregorio, dit la vieille avec cette orgueilleuse courtoisie espagnole qui fait que deux décroisseurs qui s'abordent se prodiguent le don comme des grands de première classe.

Oui, c'est moi, dona Nicolasa, répondit Gregorio.

— Jésus! Maria! puisque vous voilà, c'est que je suis en retard. Et mon maître qui attend sa culotte! Asseyez-vous, don Gregorio, il ne va pas tarder. »

La chambre dans laquelle l'escribano avait été introduit eût paru immense, si, dans chaque angle, des filets de diverses grandeurs, des mâts, des vergues, des voiles de toutes formes, depuis les carrées jusqu'aux latines, des gouvernails de canot, des avirons, des vareuses, des chemises de laine, n'y eussent été entassés pêle-mêle. Mais, grâce à ce tohubohu, il restait à peine de quoi placer un siège ou deux autour d'une grande table en chêne, sur laquelle une écritoire en liège hérissait ses trois plumes fortement collées dans leurs trous, au milieu de quelques papiers sales qui paraissaient placés là par ostentation et peut-être pour cirayer les visiteurs. A l'aspect de cet amas bizarre d'objets divers, il était difficile de ne pas se faire à peu près une idée juste du métier auquel se livrait l'alcade en dehors de son caractère public. En effet, il prêtait à la petite semaine, à un réal pour une piastre, à l'intérêt tout simple de vingt pour cent par mois ou deux cent quarante pour cent par an, et, comme sa clientèle ne se composait que de pêcheurs, c'était d'eux que venait la collection d'appareils nautiques qui encombraient la salle d'audience de l'alcade.

Cagatinta ne jeta qu'un regard distrait sur toute cette friponerie, parmi laquelle ne se trouvait pas un seul pantalon, ce qui ne l'exposait à aucune tentation malhon-

nête; car, il faut bien le dire, sa probité douteuse n'eût peut-être pas résisté à une épreuve si redoutable. L'escribano n'était pas de la pâte dont est pétri un honnête homme. La nature, qui procède toujours du simple au composé, n'avait eu le temps d'en faire encore un fripon ordinaire; il est vrai qu'il était alors dans la fleur de la jeunesse.

Don Ramon ne se fit pas attendre; il montra bientôt à la porte de sa chambre à coucher sa figure joviale et candide. C'était un homme robuste et vigoureux, et l'on concevait facilement que d'une de ses culottes on pût tirer deux pantalons pour le maigre et chétif escribano.

« Vive Dieu! seigneur alcade, dit celui-ci après avoir donné et reçu une foule de salutations matinales, quelles glorieuses culottes vous possédez là!

— Gregorio, mon ami, reprit l'alcade d'un air de bonne humeur, vous devenez fastidieux avec vos redites. Eh! que diable! n'y a-t-il donc que mes chausses à envier dans ma personne. ? »

Cagatinta poussa un soupir et répondit de l'air d'un chien affamé qui convoitait un os.

Gabriel FERRY

(La suite à demain)

pas mettre de l'eau dans son vin, il descendit sur le bas port du quai des Brotteaux et se précipita dans le Rhône.

Les travailleurs de pierres qui se trouvaient présents, vinrent à son secours et réussirent à le retirer sain et sauf.

**Une collision.**

Hier matin vers 11 heures, un fourgon de télégraphie militaire revenait du fort Lamothe lorsqu'en passant près de l'octroi de la Madeleine il heurta assez violemment l'omnibus qui fait le service de St-Fons à Venissieux.

Fort heureusement, cette rencontre n'a occasionné que quelques dégâts matériels à l'omnibus de Venissieux.

**Un tapageur.**

Marie Pernot, femme Changeat, depuis longtemps séparée de son mari, habite avenue de Saxe, 149 où elle a vécu maritalement pendant 8 mois avec le nommé Dagostini Louis, manoeuvre, âgé de 37 ans.

La nuit dernière, vers minuit, ce dernier regrettant l'époque des amours, se dirigea vers le domicile de Marie Pernot. Furieux de trouver la porte close, il se mit à insulter grossièrement son ancienne maîtresse, la traitant de p..., de vache, etc. et brisa même un carreau de la fenêtre d'un coup de pierre. Les agents, requis par une voisine, la femme Beuvelet, ont arrêté cet amoureux un peu émporé.

Nous avons omis de dire hier, qu'à la suite de la conférence du citoyen Brialou une quête au profit des grévistes avait produit la somme de 87 fr.

**A l'Hôtel-Dieu**

Henriette Saugeay femme Rive, 36 ans, demeurant rue Masséna 19 s'est fracturé le bras gauche en tombant de sa hauteur dans une platte située sur le Rhône, rive gauche, tout près du pont Morand.

On l'a transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu.

**Coups de couteau**

Alexandre Vasseur, chaudronnier, âgé de 20 ans, se prit de querelle dimanche soir vers 6 heures 1/2, sur le cours Charlemagne avec un nommé Gacon qu'il avait injurié sans motif. Ce dernier lui a porté 6 coups de couteau du côté gauche, 3 à l'épaule, 2 au côté et 1 à la cuisse.

Après avoir reçu à la pharmacie Abram les premiers soins que nécessitait son état, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, son état quoique grave n'est pas désespéré.

Quant à Gacon il fut conduit devant le commissaire de police du quartier et relaxé après explications et audition des témoins,

**A la Morgue**

Perrin, tourneur mécanicien, âgé de 56 ans, était tourmenté depuis quelques jours de ne pouvoir payer sa location du logement qu'il occupait, rue Molière, 101.

Il ne trouva d'autre moyen de se tirer d'embarras que de se jeter dans le Rhône. Son corps retrouvé au barrage de la Mulière a été apporté à la Morgue et reconnu par sa propriétaire.

**Bataille de dames**

La veuve Bouvier et sa fille Hélène débattaient une question d'intérêt avec la femme Eugénie Vivon, dans la rue Voltaire. La discussion s'animent on en vint aux coups. Les agents de police, attirés par la dispute, vinrent mettre le holà et dressèrent contravention aux délinquantes.

**Un bain froid**

Julie David, âgée de 29 ans, se lavant les mains sur le bas-port du quai Claude-Bernard, fut prise d'un étourdissement et tomba dans le fleuve.

Les eaux étant très basses, elles put elle-même sortir de l'eau; après avoir reçu quelques soins chez Mme Baccat, avenue des Ponts, 1, elle regagna toute seule son domicile.

Les funérailles civiles du citoyen Léon ACHARD, auront lieu demain, 18 mars, à 3 heures du soir.

Le convoi partira du domicile du défunt, 10, rue de Marseille, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

**SPECTACLES DU 18 MARS**

**Grand Théâtre.** — 7 h. 1/2. *Les Huguenots*, opéra en 5 actes, avec M. Vergnet, de l'Opéra.  
**Célestins.** — 8 h. Pour les représentations de Mme Marie Laurent, *Les Danicheff*, pièce en 4 actes de M. A. Dumas fils.  
**Variétés, cours Morand.** — 8 h. *Le Petit Reuvel*, opéra bouffe en 4 actes.  
**Cirque Rancy avenue de Saxe.** — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

**LE TRAVAIL**

**Groupement des Cordonniers.** — Dimanche, 23 mars, à 2 heures du soir, café Gaillard, place de Trion, à Saint Just.  
Réunion générale privée de tous les ouvriers cordonniers du 5<sup>me</sup> arrondissement.

**Ordre du jour :**

Nomination des délégués de section. — Questions diverses.  
Tous les membres de la commission, ainsi que les délégués de sections devront y assister.

La commission de répartition de secours aux détenus politiques, informe les socialistes lyonnais qu'elle organise pour aujourd'hui une collation en l'honneur du 18 mars : Prix 0,60 cent. Salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

**Mécaniciens et similaires** — Le Bureau de la chambre syndicale des Mécaniciens et Similaires, convoque d'urgence tous les membres adhérents à la chambre syndicale, à une réunion extraordinaire, le mardi 18 mars, à 8 heures du soir, au siège soci.

**ON DEMANDE**

Ouvriers cordonniers pour cousu 1<sup>er</sup> choix hommes enfants et filettes. J. C. Cuzin, 267, rue de Créqui.

**MALADIES DES FEMMES**

**M<sup>me</sup> PARADIS**

Professeur libre d'Accouchement  
Rue Bellecordière, 22-24  
CABINET DE CONSULTATIONS  
de 10 h. à 5 h., rue Bourbon, 2

**J.-L. GOUCHON**

Relieur en tous Genres  
Spécialité pour le Registre et la Musique  
Collage. — Vernissage de Cartes et Plans  
Rue de Chartres, 18, au 1<sup>er</sup>

**FABRIQUE DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC VERNAY**

Graveur sur Métaux, rue de Sèze, 4, Lyon

GROS **MODÈS** DÉTAIL  
**M<sup>me</sup> J. CLÉMENT**  
Grande-Côte, 87, Lyon

**SPÉCIALITÉ POUR DEUILS**  
Bonnets et Chapeaux montés  
PRIX MODÉRÉS

Pour cause de départ

**A VENDRE**

**UN CAFÉ-COMPTOIR**

Prix : 3,000 fr.

S'adresser aux Bureaux du Journal

**BRASSERIE DU TÉLÉGRAPHE**

Lyon, 3, Rue de Jussieu

**SALLE DE BILLARDS**  
Bandes américaines

Guérison radicale des **HERNIES**  
Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison.  
**THÉRON & C<sup>o</sup>**, 28, rue Confort, au 2<sup>o</sup>.  
Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

**PIPES**

EN VÉRITABLE MERISIER  
Se trouvent à la Maison

**HERMANN KRAUS**

63, Rue de la République  
Se recommandent aux Fumeurs dont les Dames craignent l'odeur du tabac.

Cette Pipe parfume l'appartement et est très bonne pour la santé.

Prix : 50 Cent. — La douzaine : 5 Fr.

**CHEMISERIE**

spécialité de Chemises sur mesure, Manchettes, Gols, Cravates

**GOGORDAN**  
LYON, — Cours Gambetta, 1. — LYON

GILETS DE CHASSE  
Bonneterie en Tous Genres, Caleçons et Chaussettes

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté,

**COMPLETS**  
sur mesures  
EN 24 HEURES  
depuis  
30 jusqu'à 100 fr.

**AU PONT-NEUF**

Rue St-Pierre, angle de la Place St-Nizier

LYON



**RAYON SPÉCIAL**

DE

**PARDONNÉSUS**

mi-saison

21, 30 et 44 fr.

**MACHINES A COUDRE**  
COFFRES-FORTS  
Tondeuses pour chevaux et Tondeuses humaines  
**ÉMILE DOUÉ**  
61, Rue de la République, 61  
LYON  
Une vente annuelle de huit mille machines à coudre permet à la maison Emile DOUÉ de livrer les modèles Naumann, Mundlos, Bariquand, Hurlu, Peugeot, Elias Howe, Singer et Wilcox 30/00 meilleur marché que partout ailleurs.  
**MACHINES A MAIN**  
Brunonia..... 50 fr. | Régia..... 70 fr.  
Livraisons franco à domicile  
**EMBALLAGE GRATUIT**  
Seul Agent de la Maison  
**HAFNER PIERRE**  
Pour les Coffres-forts  
Tondeuse humaine pour coiffeurs, le meilleur modèle connu

60 ANS DE SUCCÈS  
Eviter la Contrefaçon en exigeant toujours la  
Marque du Serpent  
GUÉRIR EN TARISSANT LA SOURCE DU MAL  
**SIROP DE BOCHET DÉPURATIF**  
DU SERPENT  
SEUL VÉRITABLEMENT EFFICACE  
VICE DU SANG. — MALADIES DE LA PEAU, DARTRES, ECZÉMA, ROUGEURS DU VISAGE, DÉMANGEAISONS — MIGRAINES, NÉURALGIES ÉTOURDISSEMENTS — CONSTIPATIONS, MANQUE D'APPÉTIT, MAUVAISE DIGESTION, OPPRESSION — DÉPÔTS D'HUMEUR, DE LAIT, DE GALE, GOITRES ET GROSSEURS, TUMEURS, ABCÈS, MAUX D'YEUX, D'OREILLES, DE NEZ, MAUVAISE HALEINE — DOULEURS RHUMATISMALES, SCIATIQUES, GOUTTEUSES — MALADIES ANCIENNES, ETC.  
Le Flacon 2 fr. 50 — Chopine 5 fr. — Litre 9 fr.  
Franco par colis postal contre mandat-poste de 60 centimes en plus du prix marqué à M. LÉVIGNE, pharmacien à Lyon, 32, rue Lanterne  
**AVIS**  
La Pharmacie du Serpent se recommande en outre par un grand nombre de produits qui sont sa propriété réservée.  
Citons : la Pommade Clermont de la rue de l'Enfer, pommade antidartreuse par excellence, dont le nom seul rappelle toute une odyssée de guérisons les plus surprenantes. Prix : 1 FR. LE POT. — La Pommade résolutive et fondante du Serpent, si universellement appréciée pour dissoudre les goitres et les grosseurs de toute nature. POTS DE 1 FR. ET DE 2 FR. — La Poudre des Dalmates, insecticide foudroyant pour la destruction des Pucès, Punaises, Cafards, Fourmis, Mouches, etc. BOITES DE 1, 2 et 3 FR.  
Ajoutons que la Pharmacie du Serpent est incontestablement une des plus connues et des plus importantes de toute la région pour tous produits de Droguerie, Pharmacie et Herboristerie.  
PRIX TRÈS MODÉRÉS — EXPÉDITIONS FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

**AGENCE FOGEL**  
JEUNE  
MAISON FONDÉE EN 1872  
Bureaux : Quai de la Guillotière, 25  
LYON  
Succursales dans toutes les villes  
Vente et Achat d'Immeubles, Maisons de campagne, Propriétés de rapport et d'agrément, Terrains dans toute la France.  
**RENTES VIAGÈRES**  
L'Agence s'occupe exclusivement de la Vente des Immeubles, Commerces et Industries.  
L'Agence traite à forfait avec les Vendeurs  
La commission n'est due à l'Agence que si la vente est faite par son intermédiaire. Dans le cas contraire, il ne lui est rien dû.  
L'Agence fait toutes les avances à ses risques et périls, sans en demander le remboursement.  
L'Agence met les acquéreurs en rapport avec les vendeurs, qui restent libres de traiter directement.  
L'Agence, ayant de nombreuses demandes, prie les personnes désireuses de vendre de se faire inscrire sur les registres (sans aucun frais).  
Le Directeur-Propriétaire,  
Félix FOGEL Jeune.